

ASSOCIATION « CHÂTEAU D'ILLENS »

DOSSIER DIRECTEUR

Chapitre 1 : PREAMBULE

L' Association Château d'Ilens a été fondée en 2008.

Les initiateurs en furent Messieurs Olivier Michaud, ancien Ingénieur cantonal, puis Directeur le l'Office fédéral des routes, à Berne, Monsieur Marcel Schmid, fiduciaire, à Fribourg, et moi-même, tous membres de l'Association des amis de l'archéologie de Fribourg, moi-même, d'ailleurs membre fondatrice et présidente durant 20 ans de dite association. Depuis un certain temps déjà, amoureux indéfectibles de ce lieu mythique, nous étions préoccupés par l'avenir fragile du Château d'Ilens. Notre association ne fut pas la première initiative en faveur de cet endroit particulier de notre patrimoine. D'autres avant nous se sont penchés sur la question. C'est pourquoi, nous avons jugé opportun d'associer M. Bertherin, président de la Fondation des chevaliers de Rondmons, car cette fondation avait déjà investi dans la recherche de solutions, en finançant notamment des études qui nous sont particulièrement utiles aujourd'hui, que nous mettons à jour et approfondissons en vue d'entreprendre enfin les travaux concrets.

D'emblée, nous avons bien évidemment décidé d'associer la Commune de Rossens, propriétaire des lieux, en la personnes de son syndic, Monsieur Jacques Crausaz, nommé vice-président de l'association. Les statuts ont été signés par les cinq fondateurs le 11 mars 2008. Ils sont joints au dossier directeur.

L'Association « Château d'Ilens » est fondée selon le droit suisse au sens des articles 60 et suivants du Code Civil et son siège est à Rossens (FR).

L'association a pour buts :

- a. la préservation du site d'Ilens, sis sur la commune de Rossens (FR)
- b. la conservation du château d'Ilens
- c. la mise en valeur du site et du château

L'association ne poursuit aucun but lucratif ; elle est apolitique et non-confessionnelle.

Il convient de relever ici que le Syndic de Rossens a toujours faire preuve d'un grand enthousiasme à l'égard de notre projet et nous a soutenu. Il en va de même pour sa successeur au sein de notre comité, Madame Florence Ayer, Conseillère communale responsable des bâtiments communaux. A l'issue de son mandat de Syndic, Monsieur Crausaz décida d'ailleurs de poursuivre son activité au sein de notre comité, à titre personnel. Nous lui en sommes gré, car nous bénéficions de sa belle expérience politique.

Je saisis cette occasion de féliciter et remercier la Commune de Rossens qui inscrit chaque année un montant à son budget, afin de prendre les mesures d'urgence notamment en matière de sécurisation du site et d'élagage de certaines végétations envahissantes, tant à l'intérieur du bâtiment que sur sa couronne. Au cours des dernières années, c'est un montant de l'ordre de CHF 50'000.— qui a été consenti par cette autorité. Le site a également été inscrit au Registre foncier, ce qui est essentiel dans la poursuite de notre objectif. **La Commune de Rossens demeure propriétaire du site, du bâtiment** en particulier. Pour la réalisation du projet, elle procède à une **délégation de compétence** en faveur de l'Association « Château d'Ilens » qui devient ainsi le Maître de l'ouvrage. Les versements qui seront consentis en faveur du projet

seront octroyés à l'association et gérés par ses soins. En effet, dans un tel cas, il est indispensable qu'une association ou une fondation s'engage auprès des bailleurs de fonds et non pas une commune.

La révision du plan d'aménagement local de Rossens qui comprend la zone du Château d'Illens a été réalisée et soumise aux divers services de l'Etat concernés, celui des forêts en particulier, dont nous bénéficions aujourd'hui de l'appui total.

J'ai moi-même rapidement rencontré les 3 conseillers d'Etat concernés par le projet Godel, Corminboeuf et Chassot, pour leur parler de notre démarche. Ils m'ont alors assurée de leur soutien. Puis des contacts ont été entretenus des années durant avec le Service de l'archéologie qui a chargé une spécialiste, Madame Gabriela Güntert, architecte EPF, d'établir un constat des mesures d'urgence nécessaires. L'experte a rendu son étude le 22 décembre 2009 ; celle-ci est annexée à notre dossier directeur. Nous remercions le Service d'avoir financé cette étude qui nous rendra service. Lors de rencontres récentes avec le Service de l'archéologie, nous avons fixé quelques bases fondamentales qui devraient nous permettre d'aller de l'avant. Je remercie ici Madame Carmen Buchillier, nouvelle archéologue cantonale.

En décembre 2012, nous présentions notre projet à la Commission des biens culturels qui nous accorda également toute sa bienveillante attention.

Nous avons donc des signes très positifs et encourageants de la part de l'Etat. Nous en sommes fort aise et cela nous encourage à persévérer avant qu'il ne soit trop tard. Le Service archéologique en charge du dossier s'est engagé à nous accompagner tout au long de la réalisation de notre projet et à nous prodiguer tous les conseils indispensables, d'une part, pour la présentation des demandes de subvention, d'autre part, pour la concrétisation des étapes successives envisagées, de manière à respecter les lois, mais aussi l'expérience et les exigences en matière de sauvegarde de tels bâtiments.

Je tiens ici également à relever le soutien technique bénévole dont nous bénéficions actuellement de la part de Monsieur Raoul Andrey, architecte, et de Monsieur Benoît Badoud, ingénieur, lui, mis à disposition par la Fondation des Chevaliers de Rondmons.

Nous devons lancer de premières études urgentes notamment géologiques. Pour ce faire, j'ai abordé la Loterie Romande avec l'espoir de recevoir un premier montant nous permettant de financer cette démarche. La demande semble avoir été accueillie avec beaucoup d'intérêt. La décision que je souhaite positive, bien sûr, est imminente.

1. Quels sont les objectifs concrets de l' Association « Château d'Illens »?

La préservation et la conservation du site et du Château.

Nous souhaitons, forts de plusieurs études menées jusqu'à ce jour, contribuer à prendre les mesures indispensables à la conservation, je dirais même, au sauvetage, de ce joyau. Nous envisageons évidemment d'agir par étape, car les moyens financiers nécessaires seront importants, même si nous osons espérer, dans un premier temps et cela le plus rapidement possible, bénéficier des subventions tant fédérales que cantonales.

1.1. Il s'agira de réaliser la **consolidation des fondations côté falaise**, surtout, car si ce pan devait lâcher, tout s'écroulerait. Nous prévoyons, pour se faire, de prendre des contacts

également avec des entreprises du bâtiment de la région qui pourraient peut-être agir en partie au moins en tant que mécènes. Certaines démarches ont déjà été entreprises dans ce sens.

1.2. Puis, suite aux discussions que nous avons eues avec le Service archéologique, nous proposons, en parallèle, de procéder à **la fermeture non étanche des orifices**, fenêtres, qui d'ailleurs étaient fermées il n'y pas si longtemps encore, de manière à ne pas modifier le climat ambiant de l'immeuble, car il a été constaté que la pose de fermetures hermétiques pouvait être dommageable.

1.3. Il est indispensable aussi de poser une **couverture**, dont le matériau devra encore être discuté. Ceci pour protéger les **manteaux de cheminées** notamment des intempéries. Mais aussi afin d'éviter une aggravation de l'état de **la couronne** de l'édifice.

1.4. Ces travaux requerront la mise en place **de structures, métalliques par exemple, (escaliers, galeries, planchers)** à **l'intérieur** destinées surtout à faciliter les travaux de conservation du bâtiment, mais aussi à un usage restreint du site (voir plus bas).

1.5. Par la suite une étape devra consister à **préserver les alentours**, y compris les restes de **remparts et la « porte »**, ainsi qu'à améliorer **les conditions d'accès au site**.

2. Buts du présent DOSSIER DIRECTEUR

2.1 Le dossier directeur constitue **un outil de travail indispensable à notre association** tout d'abord. Il permet de résumer **la philosophie** qui est celle de son comité, de réunir les informations sur le passé, **l'histoire** du site qu'il convient de respecter à tout prix ainsi que sur **l'état des lieux**. Puis il réunit les réflexions **d'ordre technique** et les **mesures de sauvegarde** envisagées par notre association et présente **les étapes de réalisation**.

Y figurent en bonne place **les coûts** de l'opération et les **perspectives de financement**.

Enfin, il contient également les objectifs de l'association quant à la **mise en valeur du site**, les **travaux de gestion et d'entretien du site, comme leur financement**, sur les moyen et long terme.

2.2 Le dossier directeur présente ensuite **la volonté de notre association** de réaliser son projet et de **trouver le financement**. Il constituera **la carte de visite** de notre comité dans sa recherche de mécènes, d'apports techniques et de construction bénévoles auprès d'entreprises et de soutiens financiers auprès des collectivités publiques, auprès de la Loterie Romande et autres grandes associations de soutien au patrimoine Suisse.

2.3 Le dossier directeur fera l'objet **d'adaptations permanentes** au fur et à mesure de l'évolution des études, des étapes de travaux et de l'obtention de financement. **Il accompagnera les divers acteurs du projet.**

Roselyne Crausaz
Présidente de l'Association

Fribourg, le 12.01.14

Chapitre 7 : MISE EN VALEUR

Il s'agit d'un projet ambitieux émanant de personnes amoureuses de ce site et qui s'engagent bénévolement en faveur d'un exemple exceptionnel de notre patrimoine.

Pour la recherche de sponsors au-delà des pouvoirs publics et institutionnels, et ceux-là seront indispensables pour mener à bien notre aventure, vous en conviendrez, il ne suffit pourtant pas de parler de seule conservation, de seule consolidation. Il faut une mise en valeur du lieu aussi modeste soit-elle ! **Les mécènes investisseurs demandent aujourd'hui un peu de visibilité.** Nous ne tenons pas à jouer à Gottéron ! N'ayez crainte ! Nous n'avons pas non plus l'idée d'organiser de grandes kermesses. Non, en aucun cas. Mais nous souhaitons toutefois envisager **trois types d'activités** :

7.1 Organisation de visites thématiques ponctuelles pour le public intéressé. C'est avant tout et surtout son patrimoine et on doit apprendre à le connaître pour le respecter!

7.2 Organisation de visites et de séminaires destinés à des spécialistes, architectes, ingénieurs, historiens de l'art, archéologues, entrepreneurs, chercheurs, étudiants des universités, hautes écoles et des écoles d'ingénieurs, de la région et de l'étranger. Je rappelle ici que l'Ecole d'ingénieur de Fribourg s'est penchée sur ce site il y a quelques années et que de nombreux étudiants avaient présenté des idées fort intéressantes dont certaines pourront d'ailleurs être retenues.

7.3 Organisation, une ou deux fois par an, **de manifestations culturelles d'une journée** destinées à la population en général.

7.4 Le site demeurera accessible en tout temps, alors que **la visite du bâtiment** sera effectuée **à la demande et avec autorisation expresse.**

De plus, **un panneau/tableau**, dont la forme et le matériel seront décidés ultérieurement, où figureront tous les mécènes, collectivités publiques et associations bâilleuses de fonds est prévu.

Un panneau explicatif du site sera également posé.

Nous avons renoncé à prévoir une demande d'installations électriques et de commodités diverses, telles que des WC. **En effet, lors des manifestations présentées ci-dessus, des installations mobiles et temporaires peuvent être prévues.**

3. En matière de **parcage de voitures**, il va sans dire qu'aucun projet de ce type à proximité du site n'est envisageable. Nous sommes en discussion avec la commune qui étudie deux solutions non dommageables, l'une située près de la station d'épuration des eaux, par exemple. Les transports publics qui passent sur la route Corpataux / Rossens, avec arrêt à proximité, permettent aussi un accès relativement aisé.

Roselyne Crausaz
Présidente de l'association

Fribourg, le 12.01.14